

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/1745  
31 août 1950  
FRANCAIS  
ORIGINAL: RUSSE

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES. PROJET DE RESOLUTION PRESENTEE  
A LA 495<sup>ème</sup> SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE, LE 31 AOUT 1950

Déclaration du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine relative à une violation des frontières de la République populaire de Chine par des forces aériennes des Etats-Unis et à des attaques à la bombe et à la mitrailleuse effectuées par ces forces contre des bâtiments, des gares de chemin de fer, du matériel roulant et un aérodrome, ainsi que contre les populations

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné l'appel que le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine lui a adressé le 27 août 1950 au sujet de la violation de la frontière chinoise par des forces aériennes des Etats-Unis d'Amérique, dans la région de la frontière coréo-mandchoue, d'attaques à la bombe et à la mitrailleuse effectuées par des avions américains en territoire chinois contre des bâtiments, des gares de chemin de fer et un aérodrome, attaques qui ont fait des victimes et causé des dégâts aux installations du chemin de fer et de l'aérodrome, ainsi qu'au matériel roulant et aux transports automobiles,

Ayant entendu les explications données à ce sujet par le représentant des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies,

Condamnant ces actes illégaux du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et tenant le Gouvernement des Etats-Unis pour entièrement responsable de ces actes, de tous les dommages qu'ils ont causés à la République populaire de Chine et de toutes les conséquences qu'ils pourraient avoir,

Décide d'inviter le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à ne pas tolérer de tels actes illégaux, qui portent atteinte à la souveraineté de la Chine et causent des dommages à la République populaire de Chine et à la pacifique population chinoise.

